

## FNS SIMPLE AVIS DE MARCHÉ

### Section I : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :

Commune de Charenton-le-Pont

Type de Numéro national d'indentification :

SIRET

N° National d'identification :

21940018100018

Ville :

Charenton-le-Pont

Code Postal :

94220

Groupement de commandes :

Non

Département(s) de publication : **94**

### Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur :

[www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

Identifiant interne de la consultation :

PA2213

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :

Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :

Non

Nom du contact :

Direction de la Commande Publique

Lien vers le profil d'acheteur :

Adresse mail du contact :

marchespublics@charentonlepont.fr

Numéro de téléphone du contact :

### Section 3 : Procédure

Type de procédure :

Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ; Attestation d'assurance en cours de validité

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ; Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Technique d'achat :

Sans objet

Date et heure limite de réception des plis :

29 août 2022 - 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique :

Interdite

Réduction du nombre de candidats :

Non

Type de procédure :

Possibilité d'attribution sans négociation :

Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes :

Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :

Critères d'attribution :

1-Valeur technique (40%) 1.1- Valeur technique : Fiches techniques descriptives du véhicule proposé, équipements, qualités fonctionnelles et ergonomie du véhicule (15%) ; 1.2- Valeur technique : Plans détaillés du véhicule, aménagements, équipements intérieurs et extérieurs (10%) ; 1.3-Valeur technique : Délai de livraison (10%) ; 1.4 - Valeur technique : Garantie proposée (5%) ; 2 - Prix (60%)

#### Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché :

ACQUISITION D'UN VEHICULE HYBRIDE RECHARGEABLE

Code CPV principal

Descripteur principal :

Type de marché :

Fournitures

Description succincte du marché :

Le présent marché a pour objet l'achat pour la Police Municipale de la ville de Charenton-le-Pont d'un véhicule break hybride rechargeable équipé du flocage de la Police Municipale ainsi que des équipements correspondant à la fonction Police Municipale. Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour le motif suivant : l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes, c'est-à-dire que les prestations ne sont pas susceptibles " par leur nature et compte tenu de l'objet du marché, de faire l'objet de lots différents ".

Lieu principal d'exécution du marché :

Charenton-le-Pont

Durée du marché (en mois) :

Lieu principal d'exécution du marché :

Valeur estimée (H.T.) :

Valeur entre :

et :

La consultation comporte des tranches :

Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :

Non

Marché alloti :

Non

Mots descripteurs : Véhicules (acquisition)

Section 5 : Lots

Ce bloc n'est pas accessible car l'objet n'est pas alloti.

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire :

Non

Visite obligatoire :

Autres informations complémentaires :

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) ou par voie papier n'est pas autorisée. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (Gmt+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré Hors délai si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues et ne sera pas ouvert. Il est conseillé aux candidats de prendre leurs dispositions pour anticiper une éventuelle difficulté technique. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (cd-rom, dvd-rom, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention Copie de sauvegarde, ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Les candidats déposent leur offre par voie électronique sur la plateforme achatpublic.com via le site <http://www.charenton.fr>, rubrique Marchés publics"/"salle des marchés avant le lundi 29 août 2022 à 16 heures. Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement par voie électronique sur : achatpublic.com via le site <http://www.charenton.fr>, rubrique Marchés publics / Salle des marchés. La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Conformément à l'article R 2143-13 du Code de la Commande publique, les candidats disposant d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, ne sont pas tenus de fournir les documents et justificatifs liés aux qualités et capacités, sous réserve qu'ils soient accessibles gratuitement, et que les candidats fournissent à la Collectivité l'ensemble des informations nécessaires à la consultation de ces outils numériques. Conformément à l'article R 2143-14 du Code de la Commande publique, le Pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-Le nous une fois ". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. En outre, la collectivité négociera avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue d'une première analyse. Néanmoins la Ville se réserve la possibilité de ne pas négocier. Aucune variante n'est autorisée.